

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2018.107

Date d'affichage : 18 juin 2018

L'an deux mille dix huit

Le vingt-cinq juin à dix-huit heures

Nombre de Délégués

En exercice : 50

Présents : 30

Votants : 33

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué à MORET SUR LOING

**OBJET : POLE ÉCONOMIQUE DES RENARDIÈRES – DEPOSE D'UNE LIGNE MOYENNE TENSION –
ETABLISSEMENT PRIX ET CESSION DE TERRAIN**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune de FLAGY

Commune de LA GENEVRAYE

Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE

Commune déléguée MONTARLOT

Commune déléguée MORET SUR LOING

Commune déléguée VENEUX LES SABLONS

Commune de NANTEAU SUR LUNAIN

Commune de NONVILLE

Commune de PALEY

Commune de SAINT ANGE LE VIEIL

Commune de SAINT MAMMES

Commune de TREUZY LEVELAY

Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Commune de VILLECERF

Commune de VILLEMARECHAL

Commune de VILLE SAINT JACQUES

Mr GONORD, Mme AUFILS, Mr DEMASSE,
Mr SOUVILLE, Mr VERNERY

Mr DROUHIN

Mme PERINI

Mme MONCHECOURT, Mr MORISSEAU

Mr LOEUILLLOT

Mrs SEPTIERS, MAROTTE, BEL,

Mme ROUSSEAU

Mrs BENARD, BLANT,

Mmes ROOS, PARADIS

Mr GUIMARD

Mr BELLIOU représentant Mr BALLAND

Mr COCHIN

Mr GASCUEL

Mr BRUMENT, Mme HARIVEL

Mr CAUPIN

Mr MOMON, Mme FAIDER LOGET

Mr DEYSSON

Mme KLEIN

Mr DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune de SAINT MAMMES

Mme SANS pouvoir Mr GONORD

Mme WALTER pouvoir Mme AUFILS

Mr MARTIN pouvoir Mme HARIVEL

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES

Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE

Commune déléguée VENEUX LES SABLONS

Commune de THOMERY

Commune de VILLEMER

Mr ZUBALOF

Mme DE LA FUENTE

Mr PICLIN

ÉTAIENT ABSENTS

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune de DORMELLES

Commune de MONTIGNY SUR LOING

Mme CASTANER

Mr LARGILLIERE

Mme JACQUENET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-247700032-20180629-2018107-DE

Accusé certifié exécutoire

Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE

Commune déléguée ECUELLES

Commune déléguée EPISY

Commune déléguée VENEUX LES SABLONS

Commune de REMAUVILLE

Commune de SAINT MAMMES

Commune de THOMERY

Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Mrs FONTUGNE, CHEMINEAU,

Mme LENORMAND,

Mr BILLARD

Mme EPIKMEN

Mr LANNEAU

Mr SURIER

Mr MICHEL, Mr TROUBAT,

Mme FRIGNET

Mme BERGER

Mme MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

La présence de nombreux ouvrages de transport et de distribution d'électricité complexifie l'aménagement du Pôle Économique des Renardières, bien que la bonne intégration de ces éléments dans les différents aménagements soit appréhendée le plus en amont possible.

Dans le cadre de son projet d'unité de méthanisation actuellement en cours d'instruction par les services de l'état, notamment au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la société EQUIMETH souhaiterait pouvoir bénéficier de la dépose d'un ouvrage Moyenne Tension ENEDIS surplombant les lots n° 10 et 11 du lotissement « Les Remises » ce qui permettrait à l'entreprise d'augmenter de près de 10% l'emprise au sol constructible du terrain d'assiette de son projet (28 355 m² au total), libérant une bande constructible de 8m au nord de la parcelle.

Le coût de dépose de l'ouvrage, sur un linéaire de 2 700 m, est chiffré par ENEDIS à 157 130.19 € HT.

Le prix de vente des terrains lotissement « Les Remises » a été délibéré à 20 € H.T./m² en 2013.

La dépose de cette ligne impacterait positivement l'emprise au sol constructible des lots n° 8 - 8 387 m², n° 10 - 10 044 m², n° 11 - 18 491 m² et 12 - 15 989m², soit 52 911m² cessibles au total.

Il conviendrait de ventiler les frais engagés par la dépose de cette ligne MT sur le prix de cession au m² des terrains restant à céder sur la partie nord du lotissement « les Remises », soit 2,97 € HT/m² arrondis à 3 € HT/m².

La société EQUIMETH accepterait de voir le prix de cession des terrains majorés par la dépose de cet ouvrage (570 700 € à 20 € HT/m² - 656 305 € HT à 23 € HT/m²).

Les travaux de dépose seraient engagés dès lors que la cession des lots n° 10 et 11 à EQUIMETH sera effective.

A l'horizon de 5 à 10 ans, la dépose de ladite ligne permettra d'augmenter de près de 4 000 m² les emprises au sol constructibles des extensions futures sises à l'ouest du Pôle Économique des Renardières (Lieux-dits « Les Clubs » et « Les Trop chères »).

Le Bureau Communautaire qui s'est réuni le 11 juin a émis un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la dépose par MORET SEINE & LOING de la ligne Moyenne Tension ENEDIS surplombant le lotissement « les Remises » et les futures extensions sise à l'ouest du Pôle Économique des Renardières, lieu-dit « les Clubs » ;

- **FIXE** le prix de cession des terrains sis en frange nord du lotissement « les Remises » (lots n° 8, 10, 11 et 12) à 23 € HT/m² ;

- **AUTORISE LE PRESIDENT** à vendre les lots n° 10 et 11 du lotissement « les Remises » à la société EQUIMETH au prix de 656 305 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

A Moret-Loing-et-Orvanne, le 27 juin 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-247700032-20180629-2018107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2018

